

2ème Réunion de 2012

BUDGET PRIMITIF

—

Lundi 12 Mars 2012

—

Discours de Monsieur le Président

Mes Chers Collègues, dans le prolongement de notre dernière session consacrée aux Orientations Budgétaires, nous voici réunis pour examiner mon projet de Budget Primitif 2012 et les 87 rapports particuliers qui s'y rattachent.

Au titre de 2012, le budget que j'ai l'honneur de vous présenter s'élève, en dépenses et recettes, à **288 millions 977 mille 164 euros**, hors budgets annexes et hors régularisations comptables.

Conforme à mes Orientations Budgétaires, tant dans leurs principes que sur les principaux dossiers, il est supérieur de **+ 0,72 %** à celui de 2011 et s'articule :

1- d'une part, sur ma volonté de préserver, autant que faire se peut, nos capacités d'investissement, en faisant **évoluer le taux** du foncier bâti de **+ 1 %** pour **+ 1,5 %** l'an dernier et **+ 3 %** en 2010 ;

2- d'autre part, sur ma volonté d'ajuster notre endettement à nos capacités de remboursement, aujourd'hui fortement amputées par la réforme de la fiscalité, avec un volume d'emprunt de **10 millions**. Nous étions à 13,5 M€ l'an dernier, 15 M€ en 2010 et 20,3 M€ en moyenne annuelle sur 2005-2009.

3 – ensuite, sur ma volonté de privilégier les travaux liés à nos compétences avec 22,4 millions d'euros de crédits de paiement sur les programmes départementaux, pour 17,5 millions sur les communes et tiers.

4 – enfin, sur ma volonté de poursuivre notre soutien :

- d'une part **aux communes**, Communautés de Communes et Syndicats avec un volume d'autorisation de programme supérieur de + 37 % par rapport à celui du BP 2011 ;

- d'autre part, au **milieu associatif** avec un volume de crédit de 3,6 millions, identique à l'an dernier pour les subventions à voter en séance dans le fameux « livre bleu ».

Les priorités étant posées je souhaite, avant d'aborder mes propositions, brosser brièvement l'état de notre situation financière au 31 décembre 2011.

**NOTRE SITUATION FINANCIERE
AU 31 DECEMBRE 2011**

S'AGISSANT TOUT D'ABORD DE NOTRE FISCALITE, ou plutôt de ce qu'il en reste, je tiens à vous préciser :

- **1^{er}, que concernant notre taux d'imposition 2011 du foncier bâti**, seule imposition directe dont nous disposons désormais, nous nous situons, avec **28,64 %**, derrière le Gers : 32,22 % et proche du Tarn : 28,20 %.

- **2^{ème}, que s'agissant de nos bases d'impositions** elles sont, sur 2007-2011 en progression continue :
+ **24,7 %**, sur le **F.B.** entre 2011 et 2007, soit + 6,17 % en moyenne annuelle,

- **3^{ème}**, enfin, que nous aurons perçu en 2011, au titre des **droits de mutation**, quelques **21,1 millions** d'euros, pour 16,9 millions en 2010, 12,8 millions en 2009, mais 20,2 millions en 2007.

CONCERNANT NOTRE DETTE, je vous rappelle qu'au 1^{er} janvier 2011, la dette propre du département s'élève à **792,61 €** par habitant ; elle était de 795,82 €/h au 1^{er} janvier 2010.

La situation du Département, tant au niveau de sa fiscalité que de son endettement, venant d'être brièvement résumée, j'en viens maintenant à notre autofinancement.

Au titre de 2011, **l'autofinancement brut** se sera élevé à près de 28,8 millions d'euros, il était de 24,8 millions en 2010.

Quant à l'autofinancement 2012, il ressort à **33,1 millions** d'euros dans mon projet de budget.

Il participera au financement de notre section d'investissement à hauteur de **65 %** (à titre comparatif, la moyenne nationale était de **31 %** en 2011).

Voilà, les quelques informations et commentaires que je souhaitais vous apporter avant d'en venir :

- d'une part, aux **sources de financement** de mon projet de budget 2012,

- d'autre part, à nos **principaux postes de dépenses.**

NOS SOURCES DE FINANCEMENT

Deux principales sources de financement procèdent de **notre volonté politique** :

- la fiscalité,
- l'emprunt.

LA FISCALITE

Comme vous le savez, jusqu'en 2009, les impôts locaux se composaient, pour l'essentiel, des quatre principales taxes directes locales qu'étaient :

- la taxe d'habitation,
- la taxe foncière sur les propriétés bâties,
- la taxe foncière sur les propriétés non bâties,
- la taxe professionnelle,

s'y ajoutaient des taxes annexes et assimilées.

Avec, d'une part, la **suppression de la taxe professionnelle** à compter de 2010 et son remplacement par les nouvelles contributions économiques territoriales à partir de 2011 et, d'autre part, les **transferts d'impôts et taxes**, entre niveau de collectivité ou entre l'État et les collectivités, **un nouveau panier fiscal** a été mis en place depuis 2011 qui comprend, je vous le rappelle, pour le département :

- de nouveaux impôts :

- 48, 5 % du produit de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises – **CVAE** – dont le taux, je le souligne, est national : 1,5 % ;

- une fraction de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux – **IFER** – qui frappe les entreprises de réseaux et secteurs de l'énergie et des télécommunications ;

- la part État de la taxe spéciale sur les contrats

d'assurances – **T.S.C.A.** –. Jusqu'alors nous n'en percevions qu'une partie, depuis l'an dernier, la totalité ;

- le **solde des droits de mutation** à titre onéreux encore perçu par l'État ;

- la **taxe foncière sur les propriétés bâties** perçue par la région ;

- les **frais d'assiette perçus par l'État** sur le foncier bâti.

- des impôts existants :

- le foncier bâti, part départementale, que nous percevions déjà ;

- la part de T.I.P.P. qui nous a été transférée par l'État en 2004, je vous rappelle, officiellement pour compenser à l'euro près le R.M.I. ;

- les droits de mutation, part départementale ;
- par contre, nous ne percevrons plus :**
- ni la part départementale de la taxe d'habitation,
 - ni la part départementale sur les propriétés non bâties,
- qui ont été transférées au bloc « Communes Communautés ».

Comme prévu par les textes, **deux allocations compensatoires**, l'une au titre de la dotation de compensation de la réforme de la T.P. : la **D.C.R.T.P.** , l'autre, au titre du fonds national de garantie individuelle des ressources : le **F.N.G.I.R.**, viennent compenser le « manque à gagner » lié à cette réforme.

En nous compensant effectivement le différentiel résultant de la réforme de la fiscalité locale, l'État nous rend **encore plus dépendant** de son bon vouloir. Sur les bases de 2010, si nous « pesions », avant la

réforme, sur 109 millions de produit fiscal, nous ne « pesons » plus désormais, après réforme, que sur 63,5 millions, c'est dire notre **perte d'autonomie**.

Compte tenu des bases de foncier bâti qui viennent de m'être communiquées par la Direction des Finances Publiques, en hausse de + 3,5 % par rapport à 2011, je vous proposerai, lors de notre session fiscale fixée au jeudi 29 mars prochain, de porter le taux du foncier bâti de 28,64 % à **28,93 %**, soit + 1 %.

Cela nous amènera un produit fiscal de F.B. de 63 millions 509 mille 161 euros, soit + 4,54 % par rapport au produit encaissé en 2011, auquel s'ajoutent, dans le cadre du « nouveau panier fiscal » du département :

- 16 millions 534 mille 602 euros de C.V.A.E. (15 millions 874 mille 355 euros encaissés en 2011), soit + 4,16 % par rapport à l'an dernier ;

- 4 millions 160 mille 71 euros au titre des I.F.E.R.
(produit identique à celui de 2011) ;

- 6 millions 64 mille 764 euros au titre du F.N.G.I.R.
(identique à 2011) ;

- 7 millions 881 mille 587 euros au titre de la
D.C.R.T.P. (identique à 2011) ;

Comme vous pouvez le constater, notre nouveau panier fiscal n'a plus la **capacité évolutive** du précédent, loin s'en faut.

Hier, **les bases fiscales augmentaient**, aujourd'hui, **les mécanismes compensatoires stagnent, voire régressent**.

Au-delà du Foncier Bâti, il nous appartiendra, comme chaque année à l'occasion de la session fiscale, de déterminer le taux du **droit d'enregistrement**

départemental applicable à l'ensemble des mutations à titre onéreux.

Je vous rappelle que nous l'avons fixé, en 2011, à **3,8 %**, c'est-à-dire le **taux maximum**.

Compte tenu de la reprise du marché immobilier constatée ces derniers temps j'ai prévu, dans mon projet de budget primitif 2012, une recette de **20 millions d'euros**, légèrement inférieure à celle encaissée l'an dernier : 21,1 millions. Nous l'ajusterons à l'occasion de nos décisions modificatives, en fonction des recettes perçues sur les premiers mois de l'année.

S'agissant des recettes encaissées au titre de janvier et février 2012 : 5,7 millions, elles sont nettement supérieures à celles de 2011 : 3,2 M€. Espérons que cela dure.

La loi du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité prévoit, dans son article 23, une mise en conformité avec le droit communautaire en créant, à compter du 1^{er} janvier 2011, une **taxe départementale sur la consommation finale**

d'électricité assise, non sur les montants facturés, mais sur les **quantités consommées**, avec un tarif exprimé en euro par mégawattheure.

A ce tarif, est appliqué un **coefficient multiplicateur** compris entre 2 et 4 avec, à compter de 2012, la possibilité d'indexer ce coefficient sur l'évolution de l'inflation de l'année précédente.

Au titre de 2011, pour **assurer la transition** entre les deux dispositifs, le taux de 4 % constaté au 31 décembre 2010 a été automatiquement converti en coefficient multiplicateur applicable au tarif de référence, soit **un coefficient de 4**.

Nous avons, à l'occasion de notre B.P. 2011, décidé de le porter à **4,06** à compter du 1^{er} janvier 2012.

Dans le cadre de mon projet de budget, j'ai inscrit un crédit de 2,7 millions d'euros. Nous avons encaissé 2,8 M€ en 2011.

A l'occasion de notre prochaine session fiscale, je vous proposerai de porter ce coefficient multiplicateur à **4,10**, soit + 1 %, à compter du 1er janvier 2013.

Concernant la **TAXE D'AMENAGEMENT**, qui se **substitue**, à compter du 1^{er} mars 2012, à toutes les taxes d'urbanisme actuelles, qu'elle soit communale : taxe locale d'équipement ou départementales : taxe départementale sur les espaces naturels sensibles et taxe départementale pour le C.A.U.E., nous l'avons fixée à **2,2 %** à l'occasion de notre décision modificative n° 2 de 2011.

A ce titre, j'ai prévu, dans mon projet de budget 2012, une recette de 2 millions 473 mille euros, pour 2,9 millions encaissés en 2011.

L'EMPRUNT

En 2005, compte tenu de la mise en chantier de nos 2 collèges, nous avons acté, pour ne pas freiner nos autres investissements, le principe de recourir, sur la période 2005-2009, à un **volume annuel d'emprunts exceptionnel intégrant** :

- d'une part, 15 millions pour le financement de nos programmes d'investissement classiques,

- d'autre part, la quote-part nécessaire à la construction de nos 2 nouveaux collèges, soit 24 millions d'emprunts supplémentaires.

Comme je vous l'ai précisé lors de notre débat d'orientations budgétaires, mon projet de budget pour 2012 a été construit sur le recours à un volume d'emprunt adapté à nos nouvelles contraintes fiscales : **10 millions d'euros.**

Afin que nos nouveaux Collègues s'imprègnent de la politique menée par notre Collectivité en matière d'emprunts, il y a lieu de leur rappeler que nous nous étions fixé pour objectif d'avoir en permanence une **annuité (capital + intérêts), inférieure à la fiscalité générée par la Centrale de Golfech.**

Ainsi, au titre de 2011, l'annuité de nos emprunts propres s'est élevée à 18 millions 966 mille euros, alors que les recettes fiscales générées par la Centrale atteignaient les 23 millions 789 mille euros, ce qui nous a laissé un **reliquat disponible** de 4 millions 823 mille euros affecté au paiement de nos subventions en annuités : 4 millions 215 mille.

Au-delà de la fiscalité et de l'emprunt, entrent en jeu, dans l'équilibre de nos comptes les **dotations de l'État** qui représentent quelques 143 millions 444 mille 870 euros, soit **53 % de nos recettes de fonctionnement**. Donc, nous sommes déjà dans les mains de l'État pour plus de la moitié de nos recettes. Je vous rappelle qu'il y a quelques années, vers 2005-2006, elles représentaient à peine 40 % : 41 % exactement. C'est dire que là encore, vous constatez aisément la perte de notre autonomie fiscale.

Dotations, soit-dit en passant, dont on voit bien devant la faillite – je ne peux pas le dire autrement – des finances publiques, combien est grande et sera grande

pour tout un chacun, la tentation après les avoir gelées – c'est chose faite - de venir les « rogner » progressivement. Ce sont d'ailleurs des propos que l'on a déjà entendus et qui seraient déjà en application si nous n'étions pas dans la période que vous savez.

J'en viens maintenant à mes propositions de crédits pour 2012 et, à cet effet, je traiterai successivement :

- des crédits de fonctionnement,

- des crédits d'investissement.

CREDITS DE FONCTIONNEMENT

Comme je vous l'ai indiqué dans mon rapport de présentation, les dépenses de fonctionnement s'élèveront à **237 millions 951 mille 385 euros**, soit **82,34 %** du volume global du budget.

A titre comparatif, elles ressortaient à 76,2 % à celui de 2008.

Elles sont, hors crédits de réserves, supérieures de **+0,7 %** par rapport au budget primitif 2011.

Dans le même temps, les recettes de fonctionnement, **271 millions 76 mille 414 euros** progressent de **+2,96 %** par rapport au B.P. 2011.

Avant d'examiner nos principales dépenses de fonctionnement que sont :

- **les charges de personnel,**
- **l'entretien de la voirie départementale,**
- **les transports,**
- **les dépenses d'aide sociale,**

je souhaite, de nouveau, attirer votre attention sur le **ratio « dépenses de gestion courante de fonctionnement »** tiré de l'étude réalisée par Dexia Crédit Local sur les comptes administratifs 2010.

Avec un ratio de **940€/h**, nous nous situons parmi les moins élevés de Midi-Pyrénées.

A titre comparatif :

- les HTES-PYRENEES	:	1 038 €/h
- le GERS	:	1 024 €/h
- l'ARIEGE	:	968 €/h
- l'AVEYRON	:	942 €/h
- le LOT	:	931 €/h

S'agissant de nos **DEPENSES DE PERSONNEL** et frais assimilés, elles ressortent, dans mon projet de budget à **53 millions 190 mille 699 euros**, soit **+1,8 %** par rapport au CA anticipé 2011.

Pour votre information nous avons, tous budgets confondus, **1.463** agents payés par le Conseil Général au 1^{er} février 2012 étant rappelé, qu'au titre du compte administratif 2010 nous étions, avec un ratio par habitant de **188 €**, parmi les plus bas de Midi-Pyrénées.

- le GERS	255 €/h ;
- le LOT	237 €/h ;
- les HAUTES-PYRENEES	221 €/h ;
- l'AVEYRON	198 €/h ;
- l'ARIEGE	193 €/h ;
- le TARN	162 €/h.

Dans le cadre des rapports particuliers que je vous présente je m'en suis tenu, comme je vous l'ai indiqué lors de nos Orientations Budgétaires, à la poursuite de notre politique de **résorption de l'emploi précaire** avec la création de **4 emplois**, pour **intégrer** des agents en poste dans nos services depuis plusieurs années et, la **transformation de 3 postes** pour tenir compte de **promotions** ou **d'ajustement** d'emploi suite à un départ à la retraite.

J'en viens maintenant à **l'ENTRETIEN DES ROUTES DEPARTEMENTALES** avec, au titre de 2012 :

- un volume de crédits de : **3 millions 394 mille euros** ;
- l'acquisition d'un camion, de 2 fourgons tolés et d'un ensemble tracteur-débroussailleuse.

A l'occasion de cette session, j'ai fait déposer à vos places respectives un document retraçant les conséquences des événements climatiques de février, et je profite de l'occasion pour remercier nos équipes d'entretien de la voirie pour leur dévouement et leur sens aigu du service public.

S'agissant de nos **DEPENSES DE TRANSPORTS SCOLAIRES** proprement dites, elles s'élèvent à **11 millions 905 mille euros** et concernent 13 849 élèves et 295 lignes.

Sur la base des Comptes Administratifs 2007, 2008, 2009 et 2010, il ressort un ratio du **coût de transport par élève du secondaire** de **662 €/élève**, en moyenne annuelle pour le TARN-ET-GARONNE, à rapprocher des 688 €/élève du Gers et des 660 €/élève du Lot.

Comme vous avez pu le constater, notre politique de **sécurisation et de signalisation** du réseau départemental de transport se poursuit.

Enfin, concernant nos **DEPENSES D'AIDE SOCIALE** qui, frais de structures et de personnels compris, s'élèvent à **147 millions 457 mille 206 euros**, elles représentent :

- **62 %** des dépenses de fonctionnement,
- **51 %** du budget global.

Avec, au compte administratif 2010, un ratio de dépenses d'aide sociale, hors frais de personnel, de **556 €/habitant**, nous nous situons dans la moyenne des départements de Midi-Pyrénées :

- HAUTES-PYRENEES	:	581 €/h,
- ARIEGE	:	577 €/h,
- GERS	:	551 €/h,
- TARN	:	524 €/h,
- AVEYRON	:	500 €/h,
- LOT	:	472 €/h.

Comme l'an dernier j'ai souhaité, à l'occasion de ce B.P., faire un point précis sur :

- la politique départementale **d'aide sociale à l'enfance**,
- l'aide **aux personnes âgées**,
- l'aide **aux personnes handicapées**,
- le **RSA**.

Concernant notre politique départementale **d'aide sociale à l'enfance** elle pèse, dans mon projet de budget, quelques **24 millions 134 mille euros**, hors frais de personnel.

S'agissant de notre politique d'aide **aux personnes âgées**, qui se monte à près de **41 millions 272 mille euros**, elle s'articule autour de 2 axes :

- l'Allocation Personnalisée d'Autonomie : **l'A.P.A.**,
- **l'aide sociale légale**.

L'A.P.A. concernait, au 31 décembre 2011, **6 504** bénéficiaires pour **4 973** au 31 décembre 2004, soit une progression de **+ 30 %** sur 8 ans.

Il est à noter que leur nombre est aujourd'hui **stabilisé** :

- 6 504 au 31 décembre 2011,
- 6 494 au 31 décembre 2010,
- 6 499 au 31 décembre 2009,
- 6 495 au 31 décembre 2008,

Dans ce cadre j'ai prévu, dans mon projet de budget, une dépense d'A.P.A. de **30 millions 240 mille euros**, avec une participation de la Caisse Nationale pour l'Autonomie de **9,1 millions**, soit un taux de couverture de **30 %**. On est loin des 50-50 initialement annoncés ce qui, mes chers collègues, n'est pas neutre, puisqu'au passage on oublie de nous verser près de 6 millions d'euros.

Concernant **l'aide sociale légale aux personnes âgées**, elle bénéficie à près de **643** d'entre elles et représente, quelques **10 millions 998 mille euros** avec, en contrepartie, **5,9 millions** de recettes provenant de la participation des bénéficiaires en établissements.

Pour ce qui ressort de notre politique d'aide **aux personnes handicapées**, elle va mobiliser quelques **32 millions 510 mille euros** de crédits et s'articule, pour l'essentiel, autour de 2 axes :

- les aides légales destinées à favoriser le **maintien à domicile**,
- **l'accueil en établissement.**

Les aides légales pour **le maintien à domicile**, devraient concerner près de **1 200** bénéficiaires, soit au titre de la **P.C.H.**, soit au titre de **l'allocation compensatrice.**

J'ai prévu à cet effet un crédit de **7 millions 250 mille euros** avec une participation de **2,2 millions** de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie.

Quant à l'**accueil en établissement des adultes handicapés**, j'ai inscrit un crédit global de **24 millions 985 mille euros** pour près de **700** bénéficiaires, avec une participation des intéressés de **3 millions 880 mille euros**.

Enfin, s'agissant du **RSA** il touchait, en janvier 2012, **5 784** personnes bénéficiaires d'allocations financées par le Conseil Général :

- 4 612 au titre du **RSA « socle »** attribuée aux personnes sans emploi ;

- 1 172 au titre du **RSA « mixte »** alloué aux personnes disposant d'un revenu d'activité.

A cet effet, j'ai provisionné un crédit de **30 millions 86 mille euros**, avec une recette compensatoire de **22 millions 565 mille**, soit un taux de couverture de **75 %** alors qu'on nous avait, dans une formule célèbre prononcée localement, annoncé « l'euro près ». Comme pour l'A.P.A., le manque de financement n'est pas neutre, il s'agit tout de même d'un différentiel de 7,5 millions d'euros qu'il faut combler.

A titre comparatif, nous avons 4 960 bénéficiaires du RSA en janvier 2010, soit une augmentation de leur nombre de **+ 16,5 % sur 2 ans**.

Pour en terminer avec nos dépenses de fonctionnement, je voudrais souligner que nos frais **financiers**, constitués des intérêts des emprunts contractés se situent, avec près de **8 millions 115 mille euros**, à un niveau quasi identique à celui de 2011 : 8 millions 76 mille euros.

Je vous précise, comme je vous l'avais assuré lors de notre DM2, que nous n'avons pas eu à déplorer quelque renchérissement du taux de nos « **emprunts structurés** ». Je sais que certains avaient prédit que nous avions emprunté dans des conditions qui seraient douteuses, dangereuses...eh bien non, pas nous ! Je sais que beaucoup de collectivités l'ont fait, mais nous ne l'avons pas fait et je tiens à remercier notre Directeur Général des Services pour sa vigilance et sa compétence.

Comme je vous l'ai indiqué lors de notre débat d'orientations budgétaires, ce ne sont pas les prêts en cours qui me portent souci, mais ceux à venir : trouverons-nous l'argent ? à quel taux ?.

Dans le cadre du programme d'emprunt 2012 qui vous est proposé à hauteur de 10 M€, les premières consultations m'amènent à constater que sur 10 organismes bancaires consultés, nous avons eu 1 seule réponse favorable pour seulement 3 millions d'euros, et à 5,32 % en taux fixe à 15 ans. L'an dernier, à la même époque, ce prêt se serait négocié à 4,12 % et les banquiers se seraient battus.

Nous avons, nous les collectivités, pas que le Conseil Général, et vous savez d'ailleurs pour ceux ici qui sont Maires ou Présidents de Communautés de Communes, que c'est un véritable problème qui est – ai -je envie de dire - la suite logique et la continuité de la dérive scandaleuse des organismes financiers et des banquiers qui, après nous avoir plongé, on ne va pas

revenir sur la genèse de cette affaire, dans la crise que vous connaissez, désormais ayant retrouvé eux force et vigueur, la fameuse économie virtuelle, quand l'économie réelle se débat dans mille maux, considèrent que les profits sont beaucoup plus importants et beaucoup moins compliqués sur ce « casino international », que de s'épuiser à prêter à des particuliers et savez les difficultés d'une famille pour obtenir un emprunt, mais désormais aux collectivités locales. D'ailleurs un banquier et non des moindres, avec qui j'en parlais récemment, me disait : « vous, les collectivités, finalement vous ne nous intéressez pas, parce que vous négociez vos emprunts au cordeau, donc finalement nous ne gagnons pratiquement rien quand on vous prête et de surcroît, vous n'avez ni dépôts de placements, ni les salaires chez nous », puisque nous sommes tenus par la réglementation, « donc ne pas prêter aux collectivités, pour nous ce n'est pas un problème » et nous en parlons d'ailleurs souvent ensemble.

Cela, c'est une vraie problématique. Il va falloir qu'à un moment l'État y mette son nez au-delà de dire : on vous prête tant de milliards, que les banquiers prétendent avoir déjà consommé en prêts quand ils en ont consommé à peine la moitié. Non seulement c'est pareil -banques d'investissement que banques de dépôt- mais aussi que au moins les organismes dont c'est la vocation, et il en existe, ils ont été fait pour cela et ils ont pour ce faire des statuts particuliers, mais tout simplement remplissent leur rôle et accompagnent les collectivités au lieu de se conduire comme de purs spéculateurs. En tout cas pour l'instant, en ce qui nous concerne nous avons 3 millions d'euros à 5.32 % ce qui n'est pas rien. Quand je rencontre les uns et les autres d'entre vous et nos collègues les élus de Tarn-et-Garonne, soit parce qu'ils viennent me parler de leurs dossiers, soit dans diverses manifestations, je n'entends que ce même discours. Les banquiers ne veulent plus nous prêter y compris pour des opérations qui sont en cours. La première tranche est faite, on ne veut pas nous prêter pour la seconde tranche, nous avons là

quand même un vrai problème que moi je juge scandaleux qui est posé à notre pays quand on sait que les collectivités c'est quand même 75% de l'investissement public.

J'en viens maintenant à nos crédits d'investissement.

CREDITS D'INVESTISSEMENT

Les crédits de paiement inscrits en section d'investissement s'élèvent à **51 millions 26 mille euros** et se répartissent comme suit :

- **remboursement du capital des emprunts** :
10 millions 469 mille euros ;

- **crédits de paiement pour les opérations portées par le Conseil Général** : 22 millions 401 mille euros ;

- **crédits au titre des subventions** en capital et annuités pour les investissements des communes et tiers : 17 millions 556 mille euros ;

- **crédits de réserves** : 500 mille euros ;

- **divers** : 100 mille euros.

Au-delà des crédits de paiement, qui ne sont que l'instantané comptable des dépenses estimées sur une année, dans le cadre des autorisations de programme en cours, **il convient de s'attacher aux programmes** que nous allons adopter, **au titre de 2012**, et dont l'exécution se déroule souvent sur 2, voire 3 ans.

Des rapports particuliers qui vous sont proposés, il ressort un ensemble d'autorisations de programme avoisinant les **38,4 millions** d'euros (38 millions 364 mille 581 euros exactement), nettement supérieur à 2011 (28,6 millions), ou 2010 (30,4 millions) ou 2009 (33,1 millions), et se répartissant comme suit :

- 17,71 millions d'euros sur les programmes départementaux, soit + 30 % par rapport au B.P. 2011 ;
- 20,7 millions sur les programmes non départementaux, soit + 37 % par rapport à 2011.

Comme vous le voyez, c'est un budget volontairement optimiste, qui met franchement le cap sur l'avenir, en maintenant, comme nous le faisons depuis des années, cet **équilibre harmonieux** entre les **investissements structurants** que nous portons en propre et le **soutien permanent** aux Communes, Communautés de Communes et Syndicats de ce département.

LES INVESTISSEMENTS PORTES PAR LE CONSEIL GENERAL

Conformément à mes Orientations Budgétaires, et dans la continuité des programmes pluriannuels adoptés les années précédentes, **les priorités restent, cette année encore, les collèges publics et la voirie départementale.**

Avec un volume global de crédits de paiement de près de **13,8 millions d'euros**, hors crédits d'entretien, la **VOIRIE DEPARTEMENTALE** demeure le poste budgétaire le plus conséquent de la section d'investissement.

Les opérations antérieures au programme 2008-2009 étant **terminées**, je vous propose d'inscrire un crédit de paiement de près de **10 millions 115 euros** qui nous permettra :

- **d'ici fin juin**, d'en terminer avec les programmes 2008-2009, 2009-2010 et 2010-2011. Aujourd'hui, sur les 196 opérations qui les composent :

- 180 sont terminées,
- 3 sont en cours,
- 1 va débiter,
- 5 sont lancées,
- 5 restent à lancer,
- 2 sont différées.

- **d'ici décembre prochain**, d'en finir avec le programme 2011-2012. Sur les 62 opérations qui le composent :

- 24 sont terminées,
- 1 va débiter,
- 19 sont en consultation,
- 18 restent à lancer.

S'agissant de notre programme **2012-2013**, il comprendra 65 opérations, pour 11 millions 574 mille euros de travaux et est supérieur de **+ 35 %** par rapport à celui adopté au budget primitif 2011.

Pour en terminer sur la voirie départementale, je souhaite vous préciser que sur la base des comptes administratifs 2007, 2008, 2009 et 2010, nous sommes, avec une dépense globale : fonctionnement + investissement de **12 060 €/au Km** en moyenne annuelle, au **2^{ème} rang** de Midi-Pyrénées.

J'en viens maintenant à **NOS COLLEGES** où nous étions, toujours sur la base des comptes administratifs 2007, 2008, 2009 et 2010, avec un ratio d'investissement de **1.443 € par élève**, en moyenne annuelle, au **1^{er} rang** de Midi-Pyrénées. Et là, je veux insister parce que, je vais l'évoquer bien sûr, sur les collèges, on remue, on proteste, on exige, il faut que ce soit fait avant même d'être décidé...

Je voudrais quand même que ce chiffre soit porté par chacun d'entre vous. Cela fait plusieurs années que le Tarn-et-Garonne est le premier département en Midi-Pyrénées devant la Haute-Garonne, on se compare quand même à des départements qui ont une autre surface que le nôtre, concernant le ratio d'investissement par élève. Nous sommes le Conseil Général qui fait le plus, de tout Midi-Pyrénées, pour les collèges. Ce n'est quand même pas une mince affaire et d'ailleurs, on en fait tellement, que dès que nous créons, nous bâtissons, nous ouvrons, cela génère un appel d'air et l'on exige immédiatement encore bien davantage.

J'ai inscrit, dans mon projet de budget, des crédits de paiement à hauteur de **3 millions 477 mille euros** dont 1 million 350 mille euros au titre de notre **programme prévisionnel d'investissement 2003-2012 des collèges.**

Comme à chaque session j'ai souhaité, dans le cadre de mes rapports particuliers, vous faire un point précis de l'état d'avancement de ce programme.

Comme vous avez pu le constater en annexe 13 de mon rapport, cette vaste opération de près de **27,2 millions** d'euros de travaux est déjà bien engagée.

Aujourd'hui, sur les **51 tranches** que compte ce programme pluriannuel :

- **36** sont réalisées,
- **6** sont en cours,
- **9** restent à réaliser.

Au-delà du P.P.I. 2003-2012, pour lequel l'ensemble des autorisations de programme a été adopté au cours des années passées à hauteur de 27,2 millions d'euros, mon projet de budget 2012 prévoit :

- d'une part, l'inscription d'un crédit de paiement de 350 mille euros au titre des travaux de restructuration du Collège Jean Lacaze à Grisolles, je m'y étais engagé, j'étais venu sur place, nous avons tenu parole ;

- d'autre part, un programme annuel de travaux de 1 million 24 mille 500 euros.

S'agissant du difficile **programme prévisionnel d'investissement dans les gymnases** (PPIG), il est en cours de réalisation et, au titre de 2012, je vous propose d'adopter une autorisation de programme de 165 mille euros intégrant les travaux initialement prévus sur les gymnases Flamens à Castelsarrasin, Jean Lacaze à Grisolles et Antonin Perbosc à Lafrançaise.

Comme je m'y étais engagé lors de nos dernières réunions, je vous propose, à l'occasion de cette session, d'adopter une autorisation de programme de 4 millions 200 mille euros pour la réalisation du **gymnase 44 x 24** du collège Vercingétorix à Montech, Monsieur le Vice-Président, exigé à cor et à cri, mais on exige beaucoup à Montech et aussi de la **salle 30 x 20** du collège de Jean

Lacaze à Grisolles, donc Monsieur le Conseiller Général, vous prendrez acte que Grisolles est plus que bien traité.

Pour en terminer avec les collègues, je vous invite, à l'occasion de cette session, et comme je vous l'avais précisé lors de notre débat d'orientations budgétaires, à **réajuster les secteurs de recrutement**. Il est clair que nous avons un vrai problème de carte scolaire et donc, nous avons non seulement à étudier les secteurs de recrutement, mais également à décider, Monsieur le Président de la 3ème Commission qui fait çà avec l'autorité qu'on lui connaît et Madame la Directrice Générale Adjointe, donc je vous rappelle que nous l'avions fait déjà en 2010, lors de notre session budgétaire, nous avons revu un certain nombre de secteurs d'affectation et nous allons devoir le faire de nouveau, puisque le Tarn-et-Garonne, nous nous en félicitons de manière permanente, se développe, mais il se développe de manière assez harmonieuse mais quand même beaucoup plus prégnante à un certain secteur Verdun, Montech, Montauban, voilà sous ce

triangle là. Donc nous, nous sommes bien obligés de nous adapter.

Aujourd'hui, nous avons enregistré à la rentrée 2011, **9 566 élèves**, soit 353 collégiens de plus par rapport à la rentrée 2010.

Dans le même temps, nous constatons une capacité d'accueil globale de 11 158 soit, in fine, **1 592 places disponibles** sur le département, dont 544 sur le secteur de Montauban.

Face aux perspectives de croissance de nos effectifs dans les collèges du département, le Conseil Général a procédé, ces dernières années, à la construction et à l'extension de plusieurs établissements dans le sud du territoire : ouverture de Vercingétorix à Montech en septembre 2007, d'Azaña à Montauban en septembre 2009 et extension de Fragonard à Négrepelisse en 2011, soit + 900 places.

La forte croissance démographique qui se poursuit, et se poursuivra puisque selon l'INSEE, nous serons 325.000 en 2040, nous conduit à entrevoir une **saturation** des effectifs sur certaines zones et, par voie de conséquence, à procéder dans un premier temps, à une **redéfinition de certains secteurs** et, dans un second temps, à **accroître nos capacités d'accueil**.

Nos services ont beaucoup travaillé, pas jusqu'en 2040, mais jusqu'en 2015 au moins et je tiens à remercier Clémentine VANHERLE et Claire CALAFAT et toute l'équipe de cette direction qui a fait un travail remarquable, et de ces travaux qui sont menés depuis des mois, je le dis devant le Conseiller Général et Maire de Montech, je recevrais les parents d'élèves, les professeurs, etc... qui « piaffent » d'impatience parce qu'ils ont vu beaucoup de monde, mais si je ne l'ai pas fait jusque là, c'est parce que, si je les reçois, c'est pour qu'ensemble... nous ne pouvons pas mettre la charrue devant les boeufs. Nos services travaillent depuis des mois en liaison avec l'Inspecteur d'Académie et ses services sur une programmation du futur. Il faut que les

travaux soient à peu près terminés et fiabilisés pour qu'on puisse parler de manière précise parce que l'expérience de la vie publique m'a appris que dès qu'on dit quelque chose, dans ma bouche, cela pourra étonner certains, ça devient parole d'évangile. Donc attention à ce que nous disons, quand on dit « on va faire ça » même quand on dit « on pourrait faire ça » on entend : c'est fait ! Donc, il va falloir dans un premier temps et nous allons en parler, redéfinir certains secteurs et ensuite réfléchir à ce qu'il faut faire pour le futur, en capacités d'accueil. Donc cette réflexion que nous avons menée, nous amène à constater un certain nombre de tensions prévisibles dès la prochaine rentrée, tensions fortes en certains endroits, ce qui nous conduit, Monsieur le Président de la Commission envisager :

- d'une part, **dès la rentrée prochaine**, des **ajustements** afin d'accueillir dans les meilleurs conditions possibles, les jeunes Tarn-et-Garonnais ;

- d'autre part, **l'accroissement** de notre potentiel d'accueil d'ici la rentrée 2016, **au-delà** des extensions possibles sur Azaña et Vercingétorix.

C'est donc dans ce cadre que **je vous propose** :

- **pour la rentrée 2012**, de modifier les secteurs de recrutement de :

- Jean-de-Prades, à Castelsarrasin, qui se verrait rattacher la Commune d'Escatalens ;

- Théodore Despeyrous, à Beaumont, qui recevrait les enfants de Bourret ;

- Jean-Jacques Rousseau, à Labastide-Saint-Pierre, qui accueillerait Montbartier ;

- Ingres, à Montauban, auquel serait rattaché le secteur de recrutement de l'École de Saint-Hilaire ainsi qu'une partie du secteur de l'École Verte de l'Hippodrome.

Voilà, les décisions qu'avec la Commission nous vous proposons de prendre concernant la prochaine rentrée.

Mais il me semble et je l'ai dit, qu'il faut aussi réfléchir au futur immobilier, et je souhaite donc, Monsieur le Président de la 3ème Commission et Madame la Directrice Générale Adjointe, qu'un travail soit lancé quant à l'accroissement **de nos capacités d'accueil** sur le secteur sud du département et que l'on étudie la **construction prochaine d'un collège à Verdun-sur-Garonne.**

Cette construction me semble avoir un double avantage :

- en premier lieu, de **garder intacte** la capacité d'accueil potentielle de Montech pour l'après 2016, en fonction de l'évolution démographique de cette zone. Rien ne nous empêchera si nécessaire, je vous rappelle que le Collège Vercingétorix à Montech a été construit avec une extension éventuelle pour permettre son agrandissement, mais avec les décisions que nous

prenons dès cette année qui vont quand même soulager Vercingétorix, et la construction d'un collège futur à Verdun-sur-Garonne, celui de Montech se trouvera dans une situation beaucoup plus confortable, même si le Maire de Montech me dit que le collège de Montech ne suffira bientôt qu'à accueillir les élèves de Montech. S'il suffit, c'est déjà pas mal, mais s'il n'y suffit plus, il y aura toujours dans le futur une possibilité d'agrandissement, mais tant qu'à faire, l'étude nous a montré que quand même un nombre très significatif des élèves de Montech venaient du secteur de Verdun-sur-Garonne, donc il est souhaitable d'étudier la construction d'un collège à Verdun-sur-Garonne ;

- cela désengorgera **et** Montech **et** Grisolles, Monsieur le Conseiller Général de Grisolles, qui sera aussi naturellement désengorgé pour peu que le site géographique de ce collège soit pertinent par rapport aux élèves de ces zones-là et pas aux élèves de la Haute-Garonne, Monsieur le Maire et Conseiller Général.

Ainsi, pour la **rentrée 2016** l'on pourrait avoir, sur le secteur sud du département :

- Jean Lacaze à Grisolles avec 600 places à la fin des travaux en cours, soit plus + 50 places par rapport à aujourd'hui ;

- Vercingétorix à Montech resterait à 400 places avec un potentiel d'extension de + 200 ;

- Jean-Jacques Rousseau, à Labastide resterait à 550 places ;

- quant à Théodore Despeyrous, à Beaumont, une fois les travaux en cours terminés : 500 places, soit + 60 places par rapport à aujourd'hui.

Si nous construisons, pour peu que la commission, les études, les discussions avec l'Inspection Académique et avec la commune de Verdun-sur-Garonne démontrent la pertinence de ce projet, et je ne le dis pas par hasard, nous y avons déjà travaillé beaucoup quand même, si nous construisons un collège 500 à Verdun-sur-Garonne, c'est donc d'une **disponibilité de 2.550 places** dont nous pourrions

disposer sur ce secteur sud du département : Grisolles-Labastide-Montech-Beaumont-Verdun pour, à l'horizon rentrée 2016, un **potentiel d'élèves autour de 2.500** élèves avec 200 places supplémentaires possibles à Montech.

Ce sera notre **18ème collège**, qui correspond bien à un véritable besoin dans cette zone en pleine expansion démographique, je vous rappelle quand, en 1986 on nous a transféré les collèges, ils étaient dans un état pitoyable et le terme pourrait être plus fort, il y en avait 12, ce sera le 6ème collège que nous aurons construit.

En portant notre capacité globale d'accueil à 11.768 places soit **+ 610 places** par rapport à la situation actuelle (Verdun + 500, Beaumont + 60 et Grisolles + 50), nous préserverons l'avenir et ce d'autant que 2 fois 200 places sont possibles à Azaña et Vercingétorix.

Il faudra, Monsieur le Maire et Conseiller Général, que les collectivités délibèrent quant à la participation de

cette construction et il faudra aussi que nous trouvions les financements, mais je crois qu'il est important de bien préparer l'avenir, même si nous sommes dans une situation financière compliquée, nous avons toujours donné priorité à l'Education Nationale, nous continuons dans la voie que nous avons tracée, il y a quand même 25 ans, mes chers collègues.

Pour en terminer avec l'enseignement, je vous invite, dans le cadre de la **construction du bâtiment IUP « Arts Appliqués »** à inscrire un crédit de paiement de 900 mille euros.

Comme je vous l'ai précisé dans mon rapport, a eu lieu, le 9 février dernier, au Centre Universitaire, le premier **Comité de Site** porté par la Région et regroupant l'État, les Universités, les Collectivités Territoriales, les représentants du monde économique et les associations étudiantes.

Ce Comité de Site, que Martin Malvy m'a demandé de présider, permettra aux partenaires d'affirmer une

volonté collective de s'engager sur des actions concrètes et coordonnées autour de projets viables et partagés.

Il faudra bien, dans ce cadre, que la ville de Montauban, une fois pour toutes, sache si elle veut ou non être un partenaire « loyal ». Je veux le dire très fermement. Maintenant, ce petit jeu qui prend en otage les étudiants, doit trouver son terme, ou la ville de Montauban honore - on ne lui demande pas des choses extraordinaires – honore ses engagements, honore ses contrats signés, concernant le seul service et verbalement acceptés, mais jamais effectivement signés concernant l'IUP d'Arts Appliqués qui est en construction. Ou la ville de Montauban est vraiment partenaire de l'enseignement supérieur à Montauban – des gens qui nous entendent à l'extérieur se demanderaient s'ils ne sont pas sur la planète Mars - on fait un enseignement supérieur à Montauban, le département s'engage, l'État s'engage, la Région s'engage, qui ne s'engage pas ? Cherchez l'erreur : la ville « site » du cite universitaire. C'est incroyable ! Mais

maintenant, il faut arrêter cette tergiversation, de venir parader au site universitaire et de ne pas participer au financement et au fonctionnement. Je vous rappelle quand même que le Conseil Général, et lui seul, prend en charge tous les frais de fonctionnement, hors 150 mille euros, c'est-à-dire, 22 personnes que nous payons, plus l'entretien de tous les bâtiments, chauffage, assurance, tout ce que vous voulez, il y a un moment où il faut dire les choses telles quelles sont, c'est un pur scandale que l'attitude de la ville de Montauban, par rapport à un enjeu majeur pour notre département, qui est le développement de l'université, car tout de même, la ville dont le premier édile ne se gêne pas pour rappeler soit-disant que nous lui devons de l'argent. Pour votre information, je lui ai d'ailleurs remis le bilan et la balance de ce que nous nous devons respectivement. Je peux vous dire que la balance penche en notre faveur, car en réalité, c'est la ville de Montauban qui nous doit de l'argent ; sauf que Madame le Maire de Montauban dit : « attendez, vous mettez le collègue, ça, j'ai dit que je ne participais pas », si vous ne participez

pas là, nous, on ne participe pas là ! Si on fait un bilan objectif de ce que la ville nous doit et de ce que nous lui devons, ce sont des millions en notre faveur, et sur ce simple site, elle nous doit 442 mille 102 euros sur le restaurant universitaire, 419 mille 233 euros sur le bâtiment IUP Arts Appliqués, près de 2 millions d'arriérés sur le fonctionnement du Centre ou, à l'origine, nous étions à 50-50, cela ne peut pas continuer !

LES BATIMENTS DEPARTEMENTAUX ne sont pas en reste dans ce budget 2012 avec :

- d'une part, nos **programmes traditionnels** sur les gendarmeries, subdivisions départementales et bâtiments divers, pour lesquels je vous propose un volume global de travaux de **1,2 millions d'euros** ;

- d'autre part, la poursuite des travaux sur la «**Cité Administrative départementale**» avec deux opérations spécifiques :

- l'aménagement plus confortable et plus cohérent de l'**entrée du personnel**, côte Torte, avec la construction d'une rotule permettant la liaison entre le

parking Tesco et le niveau A. A cet effet, une autorisation de programme de 820 mille 812 euros vous est proposée ;

- la réfection des éléments préfabriqués des **façades** pour laquelle un crédit de 411 mille euros a été inscrit dans mon projet de budget 2012.

Nous en aurons ainsi terminé avec la restructuration de la Cité Administrative Départementale, puisque nous avons pour l'instant et à mon avis durablement, renoncé à la deuxième phase qui était le restaurant universitaire et la crèche, mais là aussi d'autres, un jour reprendront, j'en suis sûr, quand les finances des collectivités se porteront mieux, ces projets. Il conviendra quand même dans la dernière opération d'aménager **les trottoirs** de l'entrée Boulevard Hubert Gouze.

S'agissant de **l'Abbaye de Belleperche**, nous avons démarré les tranches 1 et 2 de la restructuration intérieure du **premier étage** de l'hôtellerie et de l'aile des jardiniers.

La tranche 1, pour un volume de travaux de 830 mille euros, concerne l'aménagement des anciennes chambres d'hôtes sud. Quant à la tranche 2, estimée à 245 mille euros, elle a trait à la restauration du grand couloir. Les travaux devraient être terminés fin 2012 et, pour ce faire, je vous propose un crédit de paiement de 475 mille 600 euros qui viennent s'ajouter aux crédits déjà inscrits.

S'agissant des tranches 3 et 4, qui concernent les cellules Nord et le 1er étage de l'aile des jardiniers, les travaux, estimés à 870 mille 500 euros seront exécutés dans la foulée et, à cet effet, je vous invite dans le cadre de mon projet de budget primitif pour 2012, à ratifier un premier crédit de paiement de 300 mille euros.

Je veux quand même faire un commentaire là-dessus. Parce que vous pourriez me dire, : « vous dites qu'il faut serrer », finalement Belleperche on l'a mis hors d'eau, hors d'air, on l'a sauvé, on pourrait marquer une pause. Simplement, sur ces projets, nous avons obtenu

des crédits d'Etat, alors consommons-les, tant qu'il en reste un peu et deuxièmement, nous avons acquis une magnifique collection et c'est dans ces lieux que nous voulons la mettre en exposition.

Mes chers collègues, il me semble qu'il est grand temps, et là nous sommes en retard de nous attaquer à la restructuration et à l'extension du bâtiment des **Archives Départementales**.

Lors de notre réunion du 12 décembre 2006, je vous avais fait part de mon intention de moderniser le bâtiment du Cours Foucault.

A l'occasion de notre décision modificative n° 1 de 2007, l'Assemblée Départementale a retenu le principe de la réhabilitation et de l'extension sur place et approuvé l'acquisition d'une parcelle adjacente, ce qui fut fait le 23 janvier 2008.

Lors de mes orientations budgétaires de 2012, je vous ai confirmé ma détermination à agrandir et restructurer ce service pour, avec le concours financier de l'État et, je l'espère, de la Région, le rendre plus attractif, améliorer sa fonctionnalité et adapter l'accueil du public aux nouvelles technologies.

A l'occasion de notre DM2, je vous présenterai le programme de ce vaste projet qui tournera autour de 10 millions d'euros et que nous mènerons sur plusieurs exercices, comme nous avons su le faire pour l'Hôtel du Département.

Pour conclure avec les travaux sur nos bâtiments départementaux, je souhaite :

- d'une part, vous informer que les travaux de la **tranche 3** de la restructuration de notre **Base de Plein Air et de Loisirs du Tarn et de la Garonne** qui comprend, je vous le rappelle, la **démolition** du bâtiment abritant les cuisines, la salle de restauration, les bureaux, les salles de réunions et d'activités, ainsi que le logement du concierge et **sa reconstruction** sur

la base du projet que nous avons adopté lors de notre décision modificative n° 2 de 2010, sont **en cours** pour une **livraison en mai prochain**. Quant au réaménagement du **camping**, il sera poursuivi avec, cette année, la modernisation du bloc sanitaires et du bâtiment d'accueil.

- d'autre part, vous préciser que les travaux de rafraichissement du **Centre de Vacances Jean BAYLET** à Mimiza sont achevés.

Enfin, pour en terminer avec nos investissements, nous devrions fortement avancer sur la construction du **barrage de MIROUNAC** nécessaire, avec un volume de 700 000 m² d'eau stockée, au renforcement de la ressource en eau sur le bassin du Lamboulas.

J'en viens maintenant à nos programmes non départementaux.

LES PROGRAMMES NON DEPARTEMENTAUX

S'adressant aux Communes, Communautés, Syndicats et tiers, ils représentent :

- d'une part, **un volume d'autorisations de programme** de 20 millions 714 mille euros, soit +37 % par rapport au B.P. 2011, dont :

- 13 millions 414 mille euros en capital,
- 7 millions 300 mille euros en annuités.

- d'autre part, **un volume de crédits de paiement** de 17 millions 556 mille euros, soit + 14,5 % par rapport au B.P. 2011.

Nos politiques traditionnelles restant d'actualité, pour cette année encore, je ne souhaite pas entrer dans le détail de mes rapports particuliers.

Toutefois, il me paraît important d'insister sur mon rapport relatif à notre **politique départementale en matière de logement social** qui, s'il n'appelle pas de remarque particulière pour l'aide à la personne, hormis le renouvellement de la convention de gestion avec la C.A.F., ouvre la possibilité, sur son volet aide à la pierre, de **définir une nouvelle politique** en matière d'aide à la production de logements sociaux.

Cette politique, tout en favorisant la production de logement sociaux en zones tendues, où la demande locative est forte, devra s'inscrire dans la continuité de l'action de notre Assemblée en matière d'aménagement du territoire en **soutenant l'équilibre des territoires**, le maintien des populations en **milieu rural**, la reconstruction de certains **centres bourgs**.

Ces actions, souvent portées par Tarn-et-Garonne Habitat, doivent trouver leur **équilibre financier** par une intervention du Conseil Général adaptée aux problématiques financières de ce type de projet.

Puisque j'évoque Tarn-et-Garonne Habitat et que nous avons, à l'occasion de cette session, à approuver le rapport d'activité 2010 de la SEMATEG, j'en profite pour vous informer que le moment me semble venu d'un **rapprochement ou d'une mutualisation des moyens** entre les 2 organismes départementaux que sont Tarn-et-Garonne Habitat et la SEMATEG.

A cet effet, il me paraît opportun de **lancer une étude** pour appréhender, pour chaque structure, les problématiques financières, organisationnelles, ainsi que leur activité actuelle. Mais c'est à l'instar de ce qu'ont fait plusieurs départements depuis que la loi, il y a deux / trois ans, le permet, la plupart des départements ont avancé dans cette direction. Je vous propose que nous fassions de même, naturellement, cette étude sera portée par la SEMATEG, avec cofinancement de Tarn-et-Garonne Habitat et du Conseil Général, nous sera présentée à l'occasion de la DM1 de juin prochain si elle est prête, sinon à la DM2.

Messieurs les membres de la Commission Agriculture et Ruralité, les dossiers concernant votre Commission n'appellent pas de remarque particulière.

Bien évidemment, Monsieur VIGUIÉ, nous profiterons de la session de juin pour voir s'il y a lieu, ou pas, d'abonder l'enveloppe budgétaire 2012 du **F.D.I.A.** qui s'élève, dans mon projet de budget à 420 mille euros, comme d'ailleurs celle du **Fonds d'Intervention Agricole d'Urgence**, pour lequel un crédit de 500 mille euros a été provisionné.

Monsieur le Président de la 6ème Commission, au delà du bilan d'étape sur l'état d'avancement de l'aménagement de la Z.A.C. «**Grand Sud Logistique** », qui nous amène à constater que la tranche 1 de ce vaste projet est aujourd'hui entièrement opérationnelle, deux dossiers importants pour l'avenir du Tarn-et-Garonne :

- le schéma départemental des mobilités ;
- le schéma départemental d'aménagement numérique.

S'agissant du **schéma départemental des mobilités** la démarche de concertation va pouvoir débuter et nous pourrons ainsi, par secteurs géographiques et par type de publics, disposer de données précises sur les attentes, les besoins et les freins en matière de mobilité.

Pour ma part, un point particulier me semble important à régler le plus rapidement possible, celui de l'aménagement des **aires de co-voiturage** que nos concitoyens, sans études mais avec le bon sens qui les caractérise souvent, ont su déterminer.

Quant à notre **schéma d'aménagement numérique**, projet ambitieux s'il en est, mais indispensable au développement de notre territoire, il vous a été présenté le 7 mars au Conseil Général.

Il s'agit aujourd'hui de se positionner en tant que porteur du SDAN et maître d'ouvrage de sa réalisation, afin de lancer la concertation avec les Communes et Communautés de Communes pour, à l'occasion de notre session de juin prochain, arrêter l'un des 3 scénarii mis en avant pour partir chercher le maximum de subventions auprès du Commissariat aux Investissements d'Avenir et de nos partenaires traditionnels.

Messieurs les membres de la Commission Aménagement du Territoire et Tourisme comme prévu, je vous présente, à l'occasion de ce vote du B.P., le **Plan de Soutien à l'Économie Touristique : Tourisme Avenir** qui s'inscrit pleinement dans le cadre du Schéma Départemental d'Organisation Touristique approuvé lors de notre session consacrée au vote du budget primitif 2010.

Fruit d'une large concertation avec l'ensemble de nos partenaires il vise, sur les prochaines années :

- à conforter et valoriser l'existant ;
- à amplifier la mise en réseau des acteurs du tourisme autour de l'Agence de Développement Touristique.

Autour des trois thématiques identifiées comme prioritaires : l'eau, l'itinérance et le patrimoine culturel et gastronomique, ce plan de soutien propose un ensemble d'interventions articulées autour des 3 axes définis en 2010 :

- construire et développer une offre touristique concurrentielle autour des 3 thématiques retenues ;
- poursuivre et conforter le développement qualitatif de l'offre ;
- renforcer l'organisation partenariale et développer la mise en réseau.

Monsieur le Président de la Commission Environnement et Aménagement Rural, un ensemble de

rapports qui s'inscrit dans le cadre de nos politiques traditionnelles avec toutefois, un dossier particulier : le **Schéma Régional Climat - Air-Energie**, sur lequel il y a lieu, à l'occasion de cette session, de se prononcer.

Ce schéma, issu des travaux en ateliers thématiques auxquels le Conseil Général a été associé, établit un diagnostic de la situation dans la région en matière de climat, d'air et d'énergie. Il propose également des orientations au travers d'objectifs globaux de réduction des consommations en énergie et d'émissions de gaz à effet de serre.

Il sera le fil conducteur de notre **Plan Climat-Energie Territorial** que nous avons lancé à l'occasion de notre DM2-2011 et pour lequel le recrutement d'un chargé de mission est en cours.

Avant de passer la parole à Mr le Président de la Commission des Finances, je souhaite :

- d'une part, que l'on désigne notre collègue Jacques MOIGNARD comme secrétaire de séance ;

- d'autre part, que nous adoptions le P.V. de notre 5ème réunion de 2011 (séance du 17 novembre 2011-DM2).

Si personne n'a d'objection sur ce P.V., je passe la parole à notre collègue Bernard DAGEN.